

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE****4EME REUNION DE 2017****Séance du 18 octobre 2017**

CD20171018_27

id. 3542

L'an deux mille dix sept, le dix huit octobre , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), Mme DEBIAIS (pouvoir à M. HENRYOT), Mme MORVAN (pouvoir à M. DESCAZEAUX), M. ROGER (pouvoir à Mme NEGRE)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum :16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

**FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT
- BILAN COMPTABLE 2016**

Depuis le 1er janvier 2005, en application de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, l'intégralité de la compétence concernant le fonds de solidarité pour le logement (FSL) appartient au Conseil départemental.

Toutefois, comme le lui permet le cadre législatif et réglementaire en vigueur, le Grand Montauban – communauté d'agglomération (GMCA) a opté pour la création d'un fonds de solidarité intercommunal sur son territoire. Celui-ci est opérationnel depuis le 1er janvier 2007 et est intégré dans le fonds départemental, à travers notamment l'élaboration et la mise en œuvre d'un règlement unique.

Depuis le 2 mai 2012, date de la signature de la convention de gestion avec la caisse d'allocations familiales de Tarn-et-Garonne (CAF 82), les ressources relatives au FSL ont été affectées à hauteur de 40 % au fonds du Grand Montauban – communauté d'agglomération (GMCA) et 60 % au fonds départemental.

Concernant les dépenses relatives au FSL, les décisions d'attribution des aides relèvent soit de la CAF 82 dans le cadre de sa délégation, soit des commissions plénières (composées de représentants élus des collectivités délégataires), décisionnaires chacune pour leur fonds.

Dans ce cadre, il convient aujourd'hui d'analyser le bilan financier et comptable du FSL pour l'exercice 2016.

A – LE BILAN COMPTABLE 2016 DU FSL :

Le bilan comptable 2016 (nomenclature plan comptable 1982) présenté par les services de la CAF 82 (cf annexe 1), s'établit à **1 330 309,19 €** (contre 1 253 408,51€ en 2015), soit une **hausse de 6,14 %**.

1- L'actif

Le montant des immobilisations financières s'élève à **519 241,79 €** en 2016 contre 596 019,35 € en 2015. Cette variation confirme l'augmentation générale du volume des aides en 2016 et la poursuite de la croissance des prêts.

2 – Le passif

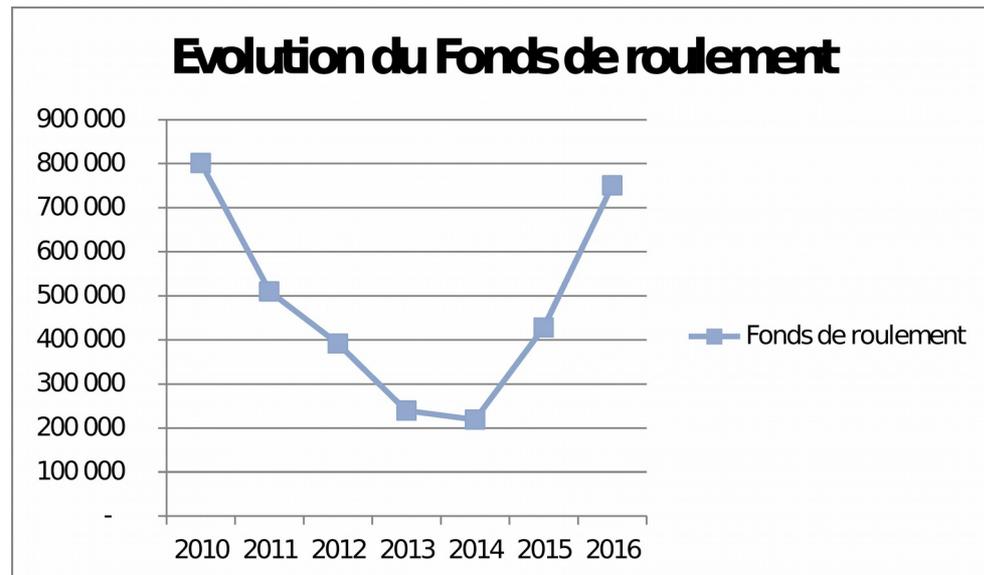
Les capitaux propres s'inscrivent à hauteur de **1 269 762,18 €**. Ils augmentent en raison d'un résultat positif de **330 001,52 €** qui sera inscrit au compte « report à nouveau » du FSL.

3 – Le fonds de roulement (FDR)

Le fonds de roulement qui représente la différence entre les capitaux propres et l'actif immobilisé, est en forte augmentation (+75,37 %) en raison de la variation entre 2015 et 2016 de ces deux postes. La dotation du Conseil départemental en 2016 est de **420 000,00 €**, (contre 400 000,00 € en 2015).

	2013	2014	2015	2016
FDR	239 561,44 €	219 027,37 €	427 957,38 €	750 520,39 €

Évolution du Fonds de roulement



1 – LES RESSOURCES DU FSL EN 2016

1.1 - Les ressources externes

Elles sont essentiellement constituées de la dotation du Conseil départemental, de l'enveloppe transférée de l'État, de la dotation versée par le GMCA et des participations volontaires déclinées dans le tableau annexé au présent rapport intitulé « participations au titre du FSL exercice 2016 » pour un total de **871 069,80 €**.

Le volume global des autres participations qui s'établit à 451 069,80 € en 2016 contre 450 154,20 € en 2015 a enregistré une hausse de 0,20 %.

	2012	2013	2014	2015	2016
Département...	320 000,00 €	246 000,00 €	287 182,68 €	400 000,00 €	420 000,00 €
Autres (1).....	408 820,00 €	441 013,30 €	442 521,20 €	450 154,20 €	451 069,80 €
TOTAL	728 820,00 €	687 013,30 €	729 703,88 €	850 154,20 €	871 069,80 €

- La rubrique « **autres** » intègre les contributions provenant ~~des partenaires suivants~~ : EDF – ENGIE – CAF de Tarn-et-Garonne – Syndicat départemental d'électricité – communes – communautés de communes – sociétés d'HLM – et centres communaux d'action sociale du Département.

1.2 – Les ressources internes

Elles proviennent des prêts remboursés pour un montant de **474 416,41 €** qui affichent une hausse de 6,55 % par rapport à l'année précédente en raison d'une volonté de la collectivité à rendre des aides plus éducatives.

	2013	2014	2015	2016	Evol. 2015/2016
Prêts accordés	502 823,47 €	489 167,22 €	443 978,13 €	408 289,01 €	- 8,04 %
Prêts remboursés	376 561,35 €	445 270,31 €	474 416,41 €	474 168,69 €	- 0,05 %

Le volume des prêts accordés en 2016 qui s'est élevé à 408 289 € est en diminution (443 978 € en 2015) puisque l'on constate une variation de -8,04 % (contre - 9,24 % entre 2014 et 2015).

Le montant des prêts remboursés est plutôt stable et s'établit aux alentours de 474 000 €. Selon chaque territoire, les prêts remboursés se déclinent de la façon suivante :

	2014	2015	2016	Evol. 2015/2016
Prêts remboursés GMCA	156 719,70 €	165 399,72 €	147 813,19 €	- 10,63 %
Prêts remboursés DEPARTEMENT	288 550,61 €	309 016,69 €	326 355,50 €	+ 5,61 %
TOTAL	445 270,31 €	474 416,41 €	474 168,69 €	

La variation des remboursements de prêts (- 0,05 %) sur les deux territoires est due à la baisse de prêts accordés. Mais le FSL du Département encaisse un montant de remboursements de prêts presque deux fois supérieur à celui enregistré par le FSL GMCA.

2 - LES DEPENSES DU FSL EN 2016

Les aides FSL peuvent être accordées soit sous forme de prêts, soit sous forme de subventions (secours).

. Les prêts :

Le FSL a accordé des prêts pour une enveloppe de **408 289,01 €** dans les domaines suivants :

- l'accès au logement pour 37 % de l'enveloppe
- le maintien dans le logement pour 14 %
- l'énergie pour 43 %
- l'eau pour 6 %

Ce montant est réparti selon les territoires comme suit :

- CONSEIL DEPARTEMENTAL : 296 768,86 €
- GMCA : 111 520,15 €

. Les secours :

Les secours accordés en 2016 se sont élevés à **414 726,98 €**. Ils concernent des aides :

- à l'accès à un logement locatif pour 16 % de ce montant
- au maintien dans le logement locatif pour 16 %
- au paiement des fournisseurs d'énergie pour 55 %
- au paiement des fournisseurs d'eau pour 12 %
- diverses pour 1 %

Ce montant est réparti selon les territoires comme suit :

- CONSEIL DEPARTEMENTAL : 299 638,99 € soit 72,25 %
- GMCA : 115 087,99 € soit 27,75 %

. Les autres charges du FSL

Elles sont composées par :

- les frais de gestion versés à la CAF 82 :
- par le Conseil départemental pour un montant de **120 000 €**
- par le GMCA pour un montant de **80 000 €**
- les remises gracieuses consenties pour **2 135 €** (contre 1 287 € en 2015)
- des créances admises en non valeur ou effacées (surendettement) à hauteur de **16 200 €** (contre 24 954 € en 2015).

Ces admissions font suite à plusieurs tentatives de recouvrements restées infructueuses. Une provision pour dépréciation de prêts de **17 202,51 €** a été constituée en fin d'exercice, conformément à la réglementation comptable.

B- ANALYSE DES AIDES INDIVIDUELLES DANS LE BUDGET 2016 DU FSL :

Il faut entendre par « aides » les enveloppes cumulées de prêts et de secours.

Dans le bilan 2016 présenté par les services de la CAF, et ci-annexé, le montant du budget FSL consacré aux aides individuelles s'est élevé à **819 702,99 €** pour 3 624 dossiers traités dont :

- 593 601,85 € pour 2 504 dossiers instruits sur le territoire du Conseil départemental (contre 643 265,98 € pour 2 767 dossiers en 2015),
- 226 101,14 € pour 1 120 dossiers se rapportant au territoire du Grand Montauban - communauté d'agglomération (contre 268 437,62 € pour 1 314 dossiers en 2015).

A ce total, il convient d'ajouter **3 313 €** correspondants aux visites techniques réalisées 507 € sur le territoire du GMCA et 2 806 € sur le territoire du Conseil départemental.

Donc, un total général de **823 015,99 euros (contre 915 640,60 € en 2015)**.

1 – Analyse des données :

Le tableau ci-après récapitule la répartition des aides accordées par territoire et par domaine d'intervention.

Répartition des aides :

Territoires	GMCA		CONSEIL DEPARTEMENTAL		TOTAL 2016	RAPPEL 2015
	Nombre de dossiers	Montant des aides	Nombre de dossiers	Montant des aides		
Aide à l'accès : dépôt de garantie	292	65 284,04 €	617	153 157,09 €	218 441,13 € pour 909 dossiers	228 615,79 € pour 1106 dossiers
Aide aux impayés de loyer	142	45 498,90 €	225	78 385,27 €	123 884,17 € pour 367 dossiers	144 578,51 € pour 458 dossiers
Aide aux impayés de gaz	136	29 274,38 €	170	38 140,36 €	67 414,74 € pour 306 dossiers	68 298,53 € pour 316 dossiers
Aide aux impayés d'électricité	359	71 679,19 €	856	229 412,39 €	301 091,58 € pour 1 215 dossiers	356 440,26 € pour 1 396 dossiers
Aide aux impayés d'eau	178	12 584,45 €	500	62 019,79 €	74 604,24 € pour 678 dossiers	65 152,34 € pour 624 dossiers
Autres énergies	13	1 780,18 €	136	32 486,95 €	34 267,13 € pour 149 dossiers	48 618,17 € pour 181 dossiers
TOTAL GENERAL	1 120	226 101,14 €	2 504	593 601,85 €	819 702,99€ pour 3 624 dossiers	911 703,60€ pour 4 081 dossiers

En observant ce tableau, il apparaît que :

- L'enveloppe consacrée en 2016 pour **l'aide à l'accès** a légèrement diminué et demeure importante. De même, on observe **une forte baisse du nombre de dossiers présentés** (909 en 2016 contre 1 106 en 2015).

- Le montant des **aides aux impayés de loyers** accordées est en diminution (123 884,17 € en 2016 contre 144 578,51 € en 2015). Le nombre de demandes d'aides présente également une baisse importante (367 en 2016 contre 458 en 2015).

- Les **aides relatives aux impayés d'électricité** présentent également une baisse. Elles atteignent 301 091,58 € (contre 356 440,26 € en 2015). On observe la même tendance du nombre de dossiers (1 215 en 2016 contre 1 396 en 2015).

- De même, **les aides relatives aux impayés de gaz** affichent un montant de 67 414,74 € (contre 68 298,53 € en 2015), soit une légère baisse de 1,29 %, mais présentent un nombre stable de dossiers (306 en 2016 contre 316 en 2015).

- A contrario, **les aides aux impayés d'eau** qui concernent essentiellement le territoire du Conseil départemental, ont enregistré une hausse considérable de + 14,50 % en valeur (74 604,24 € en 2016 contre 65 152,34 € en 2015). Ce constat est également observé pour le nombre de dossiers (678 en 2016 contre 624 en 2015).

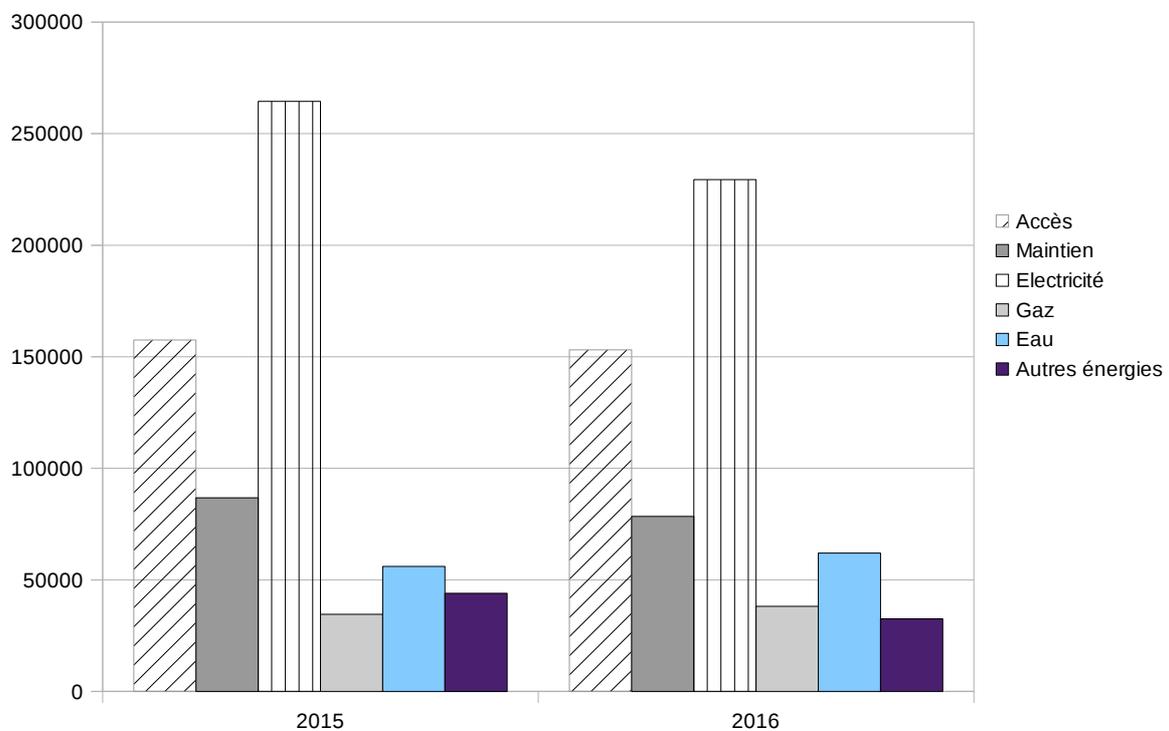
- **Les aides aux autres énergies (bois, fioul, pétrole...)** pris en charge par le FSL depuis le 23 juillet 2009 et concernant essentiellement le territoire du Conseil départemental, subissent la plus forte tendance décroissante que les autres aides énergétiques (34 267,13 € en 2016 contre 48 618,17 € en 2015) alors que le nombre de demandes d'aides est à peu près stable (149 en 2016 contre 181 en 2015).

- Par ailleurs, en 2016, **les aides accordées sous forme de prêts** représentent 49,81 % (contre 48,70 % en 2015). Ce sont ainsi les secours qui s'imposent avec un taux de 50,19 % (contre 51,30 % en 2015). Ceux ci sont accordés aux familles surendettées ou cumulant plusieurs prêts en cours de remboursement.

2 – Comparatif des aides annuelles accordées en 2015 et 2016 sur le territoire du Conseil départemental :

	<i>Année 2015</i>		<i>Année 2016</i>	
	Nombre de dossiers	Montants en euros	Nombre de dossiers	Montants en euros
Accès	750	157 528,37	617	153 157,09
Maintien	284	86 818,20	225	78 385,27
Électricité	956	264 417,71	856	229 412,39
Gaz	156	34 541,96	170	38 140,36
Eau	465	55 976,13	500	62 019,79
Autres énergies	156	43 983,61	136	32 486,95
TOTAUX	2 767	643 265,98	2 504	593 601,85

Comparatif des aides annuelles accordées en 2015 et 2016



Les constats établis précédemment confirment que le poste d'aide aux impayés d'électricité demeure le plus important parmi l'ensemble des aides même s'il est observé une baisse générale des aides énergétiques.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé, action sociale, handicap et logement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve les bilans comptables et financier du FSL 2016 présentés respectivement en annexe 1 et 2.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC